



Communiqué de Presse

Reims, le 10 octobre 2011

Autoroute A4 : sanef pose un écran de protection acoustique au droit de la commune d'Argancy

Après les travaux de protection de l'eau menés sur la section Marange-Silvange/Argancy de l'A4, sanef démarre un chantier de protection contre le bruit à hauteur de la commune d'Argancy. Les travaux s'achèveront mi-décembre*.

Un chantier aux impacts limités

Déployé sur une section de l'autoroute A4 fortement circulée, le chantier de pose de l'écran acoustique a été organisé de manière à entraver le moins possible l'écoulement du trafic.

Seul le sens Paris/Strasbourg est concerné. La bande d'urgence est fermée et la largeur de la bretelle de sortie du diffuseur n°37 d'Argancy est réduite. À hauteur du chantier, la vitesse est limitée à 90 km/h et les dépassements sont interdits.

En-dehors de 2 à 3 jours au cours desquels la neutralisation de la voie de droite sera nécessaire, les deux voies de circulation sont maintenues pendant toute la durée des travaux. Fin novembre, la bretelle de sortie du diffuseur n°37 (Paris vers Argancy) de vra être fermée quelques nuits.

Une application concrète des engagements verts signés avec l'État

La protection contre le bruit constitue l'une des cinq thématiques du programme décliné par le groupe sanef dans le cadre des engagements verts signés avec l'État en janvier 2010. Ce plan d'investissements d'un montant global de 250 millions vise à mieux intégrer l'infrastructure autoroutière dans son environnement.

À l'instar de trois autres projets d'écrans acoustiques prévus sur les autoroutes du groupe, la réalisation du mur antibruit d'Argancy vise à réduire sensiblement la gêne sonore due au trafic autoroutier ressentie par les riverains. En Moselle, la commune d'Hombourg-Haut devrait bénéficier en 2012 du même type de protection acoustique.

Ces aménagements sont réalisés par anticipation par rapport aux niveaux de trafic qui devraient être atteints d'ici la fin de la concession, en 2029.

À Argancy, l'ouvrage de protection est constitué d'un écran acoustique d'une longueur de 400 mètres et de 2 mètres de haut, prolongé d'un merlon en terre de 200 mètres de long et de 3 mètres de haut.

Son financement est le fruit d'une convention passée entre le groupe sanef, le Conseil régional de Lorraine, le Conseil général de la Moselle et la commune d'Argancy. Des subventions européennes sont également attendues de la part du Fonds européen de développement régional (FEDER).

La plus grande prudence est recommandée pour la sécurité de tous, conducteurs et personnels en intervention près des voies de circulation.

** période indicative susceptible de varier en fonction des conditions météorologiques ou des aléas de chantier.*

sanef est un groupe gestionnaire d'infrastructures de mobilité et un opérateur de services.

Mission : favoriser la mobilité durable des biens et des personnes, innover et déployer des services de haute qualité et contribuer au dynamisme des territoires par ses réseaux et ses solutions péage.

sanef fait partie du groupe **abertis**, premier opérateur européen de gestion d'infrastructures de mobilité et de télécommunications. **sanef** est le premier réseau autoroutier au sein d'**abertis**. Son modèle économique est fondé sur la qualité de la gestion de ses contrats de concessions orientée vers la satisfaction de ses clients et sur une stratégie de développement dans de nouvelles concessions et des grands projets de péage en Europe, ainsi que dans les services de télépéage interopérable.

sanef** exploite directement 1757 km d'autoroutes et a des participations dans des sociétés d'autoroutes représentant 280 km d'autoroutes. Le groupe emploie 3 600 personnes. Le total de ses revenus a atteint 1,468 milliard d'euros en 2010. Principales filiales : **sapn, eurotoll.

www.sanef.com

Contact Presse :

Manuela Thomas : chargée de communication

Tél : 03 26 83 51 55 / 06 10 17 31 61

Mail : manuela.thomas@sanef.com